

la Provence 11/21 2014

## L'accessibilité du centre-ville en question avec la CCI

La Chambre de commerce et d'industrie, par l'intermédiaire de Pierre Bianco, délégué au commerce, et Fabienne Paul, chargée de mission, a récemment rencontré les commerçants du centre-ville pour évoquer la mise en accessibilité des établissements recevant du public, obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier. Les commerces ont aujourd'hui un peu plus d'un mois pour se mettre en conformité ou pour engager les démarches pour déposer une dérogation. L'ordonnance du 26 septembre vient d'assouplir la réglementation et tous les établissements n'étant pas accessibles à l'échéance légale devront déposer un "agenda d'accessibilité



Pierre Martin-Charpenel, le maire, a accueilli les représentants de la CCI avec Anne Décard d'AJC.

/PHOTO S.A.

programmée" avant le 27 septembre 2015. Toutes ces démarches sont d'une grande complexité, c'est pourquoi la CCI ac-

compagne depuis quatre ans ses ressortissants sur cette thématique. Avec AJC, l'association de commerçants de l'Ubaye, des

réunions d'information ont été organisées. "L'AJC est une des rares associations de commerçants à s'être mobilisée sur le sujet" souligne Fabienne Paul tandis qu'Anne Décard, sa présidente, indique que déjà 22 adhérents se sont manifestés auprès d'AJC pour bénéficier d'un diagnostic et d'un suivi de dossier. Les commerçants "mutualiseront" ainsi l'intervention d'un cabinet de diagnostic. "Une grille d'auto-diagnostic est aussi téléchargeable sur notre site" précise Pierre Bianco qui s'est dit agréablement surpris des efforts déjà réalisés en centre-ville pour faciliter l'accessibilité de la clientèle.

S.A.